

Les enjeux globaux
de l'ensemble
paysager



Enjeux globaux

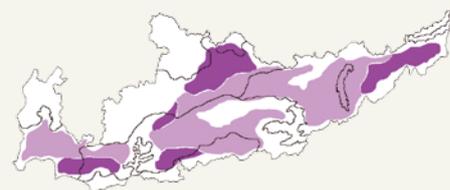
De même que les treize aires paysagères qui constituent les Plateaux brabançon et hesbignon présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble paysager lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Trois enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent les paysages ouverts de grandes cultures, les noyaux villageois et la chaussée romaine.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Ils ont été identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce que nous avons proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite proposés pour chacun d'entre eux. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Des paysages ouverts de grandes cultures



- Plateaux agricoles actuellement soumis aux dynamiques d'urbanisation
- Plateaux agricoles préservés

Enjeux

Les composantes majeures des paysages de l'ensemble des Plateaux brabançon et hesbignon sont l'horizontalité et l'ouverture. Les vues longues des aires des Plateaux agricoles namurois, de Perwez et de l'Entre-Geer-et-Meuse sont emblématiques à cet égard. Les vastes paysages ouverts s'inscrivent dans la continuité de l'openfield du Moyen Age et résultent de l'exploitation des sols limoneux qui constituent encore aujourd'hui le socle d'une agriculture riche et productive.

La gestion de ces paysages doit donc prendre en compte les terres agricoles comme ressource non seulement économique, mais aussi paysagère et patrimoniale. Or, les dernières décennies ont été marquées par une trop grande diffusion de l'urbanisation qui a consommé de manière excessive le sol et a amoindri les spécificités paysagères de l'ensemble.



Au sein de ces vastes étendues planes et dégagées, les petits éléments de reliefs, tels que les vallons et les chemins creux, acquièrent une importance visuelle. Certaines pratiques engendrent leur disparition, alors qu'ils participent à la diversité paysagère. Les éléments verticaux, végétaux ou construits, ont aussi un impact visuel d'autant plus important qu'ils constituent des points d'appel dans les horizons ouverts. Cette caractéristique est à prendre en compte dans l'aménagement et la valorisation des paysages : implantation de parcs éoliens, mise en valeur d'arbres isolés ou en alignements le long de la voirie, de tumulus, de chapelles, aménagement de châteaux d'eau...



Objectifs paysagers

1. Lors des opérations d'aménagement du territoire, veiller à protéger les meilleures terres agricoles.	PROTECTION
2. Mettre en œuvre des actions de requalification paysagère.	AMÉNAGEMENT
3. Intégrer, dans les activités agricoles, des objectifs de valorisation du paysage.	GESTION

Pistes d'action

Actions réglementaires

Limiter les périmètres constructibles dans l'optique de pérenniser les surfaces agricoles, leur cohérence visuelle et les horizons non perturbés.

Elaborer des documents d'urbanisme à même de garantir la bonne insertion des éléments construits sur les plateaux (logements, hangars, silos, éoliennes, bâtiments des zones d'activité économique).

Volet opérationnel

Au sein des plateaux les plus soumis aux dynamiques d'urbanisation, veiller à l'utilisation parcimonieuse du sol et mener des actions de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'activité économique, d'extension d'habitat, d'équipements agricoles, de la voirie...

Au sein des plateaux centraux, actuellement moins soumis aux dynamiques d'urbanisation, veiller à identifier les réserves foncières pouvant, dans le cas d'une mise en œuvre, amoindrir la qualité paysagère. Eventuellement, appliquer des prescriptions paysagères spécifiques.

Protéger les petits éléments de relief (talus, fossés, bords de chemins...) et alignements d'arbres en bord de voirie qui participent également au maillage vert. Entretien et restaurer les éléments du petit patrimoine populaire (arbres repères, potales, mares...).

Concertation

Développer des synergies intercommunales ou s'appuyer sur des partenariats locaux comme les Groupes d'Actions Locaux (GAL) et les Parcs Naturels pour la réalisation des objectifs paysagers.

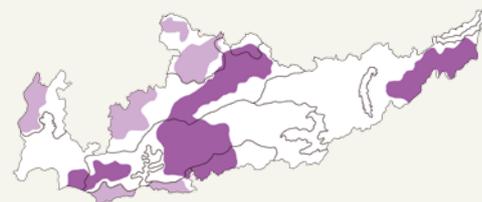
Sensibilisation

Sensibiliser la population à l'importance de la valeur patrimoniale, économique et paysagère du sol et à sa nécessaire utilisation parcimonieuse.

Sensibiliser les agriculteurs au rôle qu'ils jouent dans la qualité des paysages ruraux, afin de mieux intégrer la mise en valeur du paysage dans les pratiques agricoles et ce, notamment, par des dispositifs de lutte contre l'érosion, comme les tournières enherbées. Intégrer les pratiques agricoles respectueuses du paysage dans les labels de qualité agricole.

Sensibiliser les Intercommunales de Développement Economique au rôle qu'elles assument dans la mise en œuvre des zones d'activité économique, à la fois au niveau du choix de la localisation et au niveau de la qualité de la composition paysagère de la zone elle-même.

Les noyaux villageois, site et développement



- Espaces où les noyaux villageois sont actuellement les plus soumis aux pressions urbaines
- Espaces où les noyaux villageois ont déjà été soumis à une première vague d'urbanisation

Enjeux

L'arrivée de nouvelles populations au sein d'un périmètre villageois s'accompagne très généralement de la construction de logements neufs. L'ensemble paysager compte de trop nombreux exemples d'implantations de nouvelles constructions qui font abstraction de la sitologie propre du village qui les accueille.

Les villages présentent en effet des plans originels variés, en regard d'un relief parfois plus complexe qu'il n'y paraît. Etalement linéaire des constructions en bas de versant, échagement sur un versant escarpé ou groupement sur un haut de versant sont autant de configurations rencontrées.

Le développement d'un village prend souvent la forme d'une extension hors du site initial. Se pose alors la question de l'insertion de la silhouette globale du village au sein du paysage. Si une opération de densification paraît préférable car de moindre impact, encore faut-il veiller à préserver la structure aérée du village et à garantir une cohabitation harmonieuse entre les anciens volumes et les nouveaux, qu'il s'agisse d'habitat unifamilial ou d'immeubles à appartements.

La rénovation des bâtiments existants est encore trop rarement envisagée. Bien souvent, le bâti villageois est constitué de nombreuses fermes qui ont perdu leur fonction agricole. La réussite de leur réaffectation s'appuie sur la conservation des traits essentiels de cette ancienne fonction, qui valorise les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble paysager, tout en intégrant les apports contemporains indispensables.

Respecter les sites d'habitat impose de rechercher le fragile équilibre entre la satisfaction des besoins en logements des nouveaux arrivants et un développement paysagèrement tenable des périmètres villageois, exercice devant se réaliser au cas par cas.



Objectifs paysagers

1. Garantir la spécificité morphologique des villages dans tous les développements.	GESTION
2. Recomposer la cohérence visuelle des villages dont le développement s'articule mal avec le site d'origine.	AMÉNAGEMENT
3. Promouvoir la recherche d'architecture contemporaine intégrant les valeurs paysagères du lieu.	GESTION

Pistes d'action

Actions réglementaires

Fixer un phasage dans la mise en œuvre des zones potentiellement urbanisables.

Redistribuer spatialement les parcelles d'habitat sensibles au niveau paysager, voire soustraire certaines zones de l'urbanisation.

Intégrer dans les règlements communaux d'urbanisme des règles de gestion des paysages.

Volet opérationnel

Organiser une zone tampon de végétation indigène pour intégrer le bâti visuellement agressif et/ou en contact direct avec des parcelles agricoles.

Organiser un maillage entre les éléments végétaux et bâtis, tant au sein des parcelles privées que dans les espaces publics.

Procéder à un inventaire des vues vers et depuis les villages et veiller à leur préservation.

Travailler à l'amélioration des entrées de villages afin de marquer leurs limites morphologiques.

Sensibilisation

Informers les nouveaux arrivants et les sensibiliser aux spécificités paysagères du périmètre villageois.

Susciter la participation du public lors de tout projet d'aménagement prenant place au sein du village.



La chaussée romaine, voie historique de dimension européenne



— Tracé de la chaussée romaine

Enjeux



La chaussée romaine Bavay – Tongres est une composante patrimoniale majeure à l'échelle de l'ensemble paysager. Elle le traverse du sud-ouest au nord-est en suivant la ligne de partage des eaux des bassins de la Meuse et de l'Escaut. La continuité historique qu'elle symbolise et sa position en ligne de crête concourent à en faire un élément paysager identitaire puissant et, potentiellement, un outil particulièrement approprié pour la valorisation et la découverte des paysages des Plateaux brabançon et hesbignon.



Le maintien de la continuité remarquable du tracé est un enjeu qui s'intègre dans une vision européenne de mise en valeur du réseau des voies antiques. La qualité visuelle de la chaussée, de ses abords et du paysage proche sont à prendre en considération dans une stratégie globale de valorisation historique, géographique et paysagère. Dans les paysages ouverts, il s'agit surtout d'éviter les constructions proches afin de maintenir la vue lointaine.

Les tumulus représentent un héritage très spécifique de l'ensemble paysager. Leur nombre est encore remarquable et beaucoup se situent aux abords immédiats de la chaussée romaine. Ils constituent un trait paysager marquant qui justifie une attention particulière afin d'éviter leur dégradation.



Objectifs paysagers

1. Garantir le maintien des ouvertures visuelles.	PROTECTION
2. Maintenir la fonction de voie de circulation.	GESTION
3. Faire de la voie romaine un outil de découverte historique.	AMÉNAGEMENT
4. Faire de la voie romaine un outil de découverte des paysages de plateaux.	AMÉNAGEMENT



Pistes d'action

Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection et de gestion du tracé de la voie romaine, de ses abords immédiats (zone non aedificandi) et des éléments patrimoniaux associés (tumulus, sites archéologiques...).

Prendre en compte la voie romaine dans les documents d'aménagement du territoire en lui conférant le statut d'élément de découverte du paysage.

Volet opérationnel

Adopter une signalétique homogène sur l'ensemble de la chaussée.

Aménager des équipements touristiques et didactiques aux abords du tracé (tables d'orientation, panneaux explicatifs...).

Sensibilisation

Sensibiliser les élus et la population à l'existence du tracé (sites Internet, folders...).

Concertation

Activer la concertation intercommunale déjà initiée pour élaborer un projet commun de valorisation des paysages découverts sur le tracé de la chaussée romaine.